



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010736

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/11/2024 14H18 C:025094 I:39405
V/REF : 968625
V/Email reçu le Mardi 05/11/2024 a 14H18

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 04313
IMMEUBLE : LE BOIS ROSIER -4313
CHEMIN DU LOTISSEMENT
.
01320 CHATENAY

Vaulx en Velin, le 22 Janvier 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N18 LOTISSEMENT- LOGEMENT DE MME VITRY - TEL *06 99083667*
MOTIF : INTERVENIR POUR :
-FIXATION CHIMIQUE CROCHET VOLET CHAMBRE 1 AU 1ER ETAGE
-RESSORT ET BRAS DE LEVIER
-REFIXATION CACHE BAS GAUCHE PORTE GARAGE
Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 20/11 A 12H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME VITRY (MAISON)
REFIXATION EN PARTIE BASSE DE LA PORTE DE GARAGE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LE RESSORT COTE GAUCHE INTERIEUR EST HORS
SERVICE ET CELUI DU COTE DROIT MONTRE DES SIGNES DE FAIBLESSE
- PREVOIR LE REMPLACEMENT DES RESSORTS DE CHAQUE COTE

IMPOSSIBLE DE REFIXATION DES CROCHETS VOLET BATTANT CHAMBRE
- PREVOIR UNE ECHELLE ET UN 2EME TECHNICIEN
REPLI DU CHANTIER

LE 08/01 A 08H15 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME VITRY (MAISON)
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES 2 RESSORTS PORTE DE GARAGE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

LA LOCATAIRE INFORME NOTRE PERSONNEL QU'IL N'EST PAS NECESSAIRE
D'EFFECTUER LA REFIXATION DES CROCHETS CAR DEJA EN PLACE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 09/01/25 a 14H22 M. J.P. GIORDANO



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010736

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP LGESTION EMAIL en CC le 21/11/24 a 17H13 JPierre.GIORDANO@semcoda.co

MP LGESTION Email envoyé le 21/11/24 a 17H13 Mme E. GOMEZ

- PREVOIR LE REMPLACEMENT DES RESSORTS DE CHAQUE COTE DE LA PORTE DE GARAGE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	70,79	70,79
1,00	MS00093-Reglage porte de garage/ajust.	2	70,79	70,79
2,00	MS00091-Rempl.Ressort et bras de levier	2	80,90	161,80
TOTAL H.T.				303,38
T.V.A. a 10,00%				30,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>333,71</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 968625 du 05/11/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@servimo.fr

Lieu d'intervention

18 Chemin du Lotissement

Bois Rozier

01320 CHATENAY

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04313-00001-00001-00003 H / Type 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 20/11/2024

Observations

Mutation du 21/08/24 LS GLAVIEUX / LE VITRY

Tel Mme VITRY : 06-99-08-36-67

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00061 Fixation chimique crochet volet Ch1 au 1er étage	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00091 Ressort et bras de levier	2,00	80,90	161,80	16,18	177,98
MS00061 Refixation cache bas gauche porte d garage	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	333,73
				Total TVA	33,38
				Total TTC	367,11

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 968625 du 05/11/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 05/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **18 Chemin du Lotissement Bois Rozier 01320 CHATENAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **05/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 968625